

Compte-rendu du conseil municipal

3 avril 2013

Date de la convocation	le 28 mars 2013
Présents	MM. Bosment, Tirard-Collet, Cozzi, Roybon, Blanc, Decard, Fornoni, Junet, Pavan, M ^{mes} Reynaud-Dulaurier Hirrien, Lesage, Marcinkowski, Roels, Charvet-Tasset
Excusés	MM. Guely (pouvoir à M. Decard), Junet, Sasso, M ^{me} Tomai
Secrétaire de séance	M. Pavan

Approbation du dernier PV

M^{me} Hirrien fait remarquer que sa note n'a pas été reprise intégralement comme elle l'avait demandé et qu'aucune réponse ne lui a été faite suite à cette demande. M. le maire explique qu'il n'est pas possible de reprendre l'intégralité de toutes les interventions, sinon il aurait fallu reprendre également les 30 pages du document contradictoire.

Le procès verbal du conseil municipal du 14 mars est approuvé à l'unanimité moins une voix, celle de M^{me} Hirrien.

Délibérations

1) Convention de déneigement avec la CAPV

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le déneigement des voiries de la Zone artisanale de Chantarot, d'une longueur actuelle de 500 m, est effectué par la commune et qu'il y a donc lieu de signer une convention avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais pour déterminer les modalités de remboursement par celle-ci des frais engagés par la commune, dont l'indemnité forfaitaire d'astreinte, les heures réelles de déneigement, la fourniture de sel. Cette convention sera conclue pour 2 ans.

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer et d'autoriser le maire à finaliser et à signer cette convention avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à finaliser et à signer cette convention avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

2) Convention CMS avec la Ville de Voiron

Comme chaque année, il y a lieu de signer une convention avec la Ville de Voiron concernant la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre médico-scolaire CMS auquel la commune est rattachée. La participation financière est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à l'école primaire à la rentrée scolaire 2012. A raison de d'un nombre d'inscrits de 162 et d'un coût unitaire de 0,54 €, la commune de Vourey doit 84.24 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à finaliser et à signer cette convention avec la Ville de Voiron.

3) Convention Atesat avec la DDT

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la précédente convention Atesat était valable un an et reconductible deux fois ; elle est donc arrivée à échéance au 31 décembre 2012.

Les missions d'assistance proposées par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire, et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines.

Le maire précise que la commune a été déclarée éligible à cette assistance, par arrêté préfectoral n° 2013007-0020 du 7 janvier 2013 (publié au recueil des actes administratifs du département de l'Isère le 4 mars 2013), et qu'il a sollicité par courrier les services de l'Etat pour qu'une nouvelle convention soit formalisée entre l'Etat et la commune au titre de l'année 2013.

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention établi sur sa demande par la Direction départementale des territoires de l'Isère.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il propose de retenir la mission de base pour un montant annuel, non assujéti à la TVA, de 374.18 €.

Ce montant forfaitaire sera revalorisé annuellement en considération de l'évolution de l'index d'ingénierie, dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002, de l'évolution de la population de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention Atesat et son annexe.

Le maire fait part au conseil municipal des menaces qui pèsent sur le devenir de l'exercice des missions Atesat et ADS par les services de l'État (la DDT). Il rappelle la teneur de ces missions : aide et suivi en matière de travaux communaux, instruction des actes d'urbanisme (notamment les permis de construire).

Le maire rappelle encore que la commune :

- apprécie la qualité des prestations offertes par les services de l'État pour des raisons de neutralité, impartialité, sécurité juridique, intégrité, proximité, rapport qualité/prix, compétence, professionnalisme ...,
- ne dispose pas, en propre, des moyens humains, techniques et financiers qui lui permettraient de suppléer au retrait de l'État de ces champs d'activité. Pour ces raisons, le maire demande au conseil municipal :
- d'exprimer son attachement à la poursuite de ces missions par les services de l'État,
- de soutenir la démarche de sauvegarde des missions remplies par les services de proximité de l'État, qui permettent à la commune, dans les meilleures conditions, de jouer pleinement son rôle auprès de ses administrés et, au-delà, concourent à l'égalité des citoyens sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exprime son total accord.

4) Nombre de conseillers communautaires

Le législateur a fixé les modalités de composition des assemblées délibérantes des EPCI pour 2014. La règle figurant à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales est la suivante :

- Les communes peuvent trouver, à la majorité qualifiée, un accord local pour la répartition des sièges. Cet accord permet de fixer le nombre de sièges à 76 contre 88 aujourd'hui et de les répartir en tenant compte du contexte local. Il doit intervenir pour le mois de juin.

- A défaut d'accord local, la loi fixe la répartition des sièges et un nombre de sièges en fonction des populations municipales de la communauté, à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Pour le Pays voironnais, le nombre de sièges serait alors de 67.

Plusieurs hypothèses ont été analysées en bureau de l'exécutif (BUEx) puis en conseil privé, afin d'établir une concertation avec les communes pour favoriser un accord local.

Deux modalités de répartition des sièges ont été proposées :

- La première favorisant le plus grand nombre possible de communes disposant de deux délégués en l'appliquant à toutes les communes dont la population est comprise entre 1500 et 2500 habitants, ce qui est le cas Vourey. Cette répartition limite ainsi le nombre de communes disposant d'un seul délégué à 19.

- La seconde se rapprochant de la répartition proportionnelle et Vourey n'aurait plus alors qu'un seul délégué.

A l'issue de cette concertation, il est apparu qu'une très large majorité des élus souhaite un accord local sur la base de la première proposition qui permet à un plus grand nombre de communes de disposer de deux délégués.

Le conseil communautaire a adopté le 25 mars dernier la délibération qui fixe le nombre de conseillers communautaires à 76 selon les principes décrits.

En application de la loi, les communes doivent se prononcer à la majorité qualifiée (deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la composition du futur conseil communautaire sur la base du vote du 25 mars dernier.

Vu l'article L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 5211-6 et L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales et l'article 83 de la loi RCT ;

Considérant la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires au sein de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais notamment en tenant compte de la population ;

Considérant la nécessité pour les communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais de délibérer sur la nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires avant le 30 juin 2013 ;

Considérant que l'accord local entre communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais peut légalement désigner jusqu'à 76 délégués communautaires au sein de l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale, il est décidé de fixer le nombre de conseillers communautaires à 76 selon une répartition permettant une meilleure représentation

des 7 plus grosses communes rurales dont la population va de 2 500 à 1 500 habitants et qui jouent un rôle de pôle d'appui dans les secteurs correspondants du Pays Voironnais et d'un délégué supplémentaire pour Voreppe et Moirans, communes sur lesquelles est implantée la zone d'activité de Centralp.

Soit, selon le tableau de répartition qui suit, 2 sièges pour :

- St Geoire en Valdaine (2 402 habitants)
- Chirens (2 197 habitants)
- La Murette (1 795 habitants)
- Charavines (1 784 habitants)
- Montferrat (1 588 habitants)
- Vourey (1 578 habitants)

et un siège supplémentaire pour :

- Voreppe
- Moirans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais selon le tableau ci-dessous :

Communes	Habitants	Sièges			
Bilieu	1274	1	Saint-Blaise-du-Buis	993	1
Charancieu	714	1	Saint-Bueil	700	1
Charavines	1784	2	Saint-Cassien	1107	1
Charnècles	1481	1	Saint-Étienne-de-		
Chirens	2197	2	Crossey	2545	2
Coublevie	4296	3	Saint-Geoire-en-		
La Bâtie-Divisin	897	1	Valdaine	2402	2
La Buisse	2814	2	Saint-Jean-de-Moirans	3090	2
La Murette	1795	2	Saint-Julien-de-Raz	434	1
Le Pin	1231	1	Saint-Nicolas-de-		
Massieu	762	1	Macherin	887	1
Merlas	496	1	Saint-Sulpice-des-		
Moirans	7780	6	Rivoires	450	1
Montferrat	1588	2	Tullins	7663	5
Paladru	1087	1	Velanne	495	1
Pommiers-la-Placette	568	1	Voiron	19893	14
Réaumont	964	1	Voissant	205	1
Rives	6062	4	Voreppe	9847	7
Saint-Aupre	1077	1	Vourey	1578	2
			TOTAL	91156	76

5) Compte administratif communal 2012

Monsieur le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. M. Tirard-Collet précise que le déficit d'investissement s'explique par la non-réalisation de l'emprunt prévu de 280 000 €.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. François Bosment, maire,

après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, décide de :

1) lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En € TTC	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	188 250.98			110.09	188 250.98	110.09
Opérations 2012	914 063.37	572 612.36	912 320.85	1 118 672.51	1 826 384.22	1 691 284.87
Totaux	1 102 314.35	572 612.36	912 320.85	1 118 782.60	2 014 635.20	1 691 394.96
Résultat de clôture	529 701.99			206 461.75	323 240.24	
Restes à réaliser	77 383.00	354 306.00			77 383.00	354 306.00
Totaux cumulés	1 179 697.35	926 918.36	912 320.85	1 118 782.60	2 092 018.20	2 045 700.96
Résultats définitifs	252 778.99			206 461.75	46 317.24	

2) constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6) Compte de gestion communal 2012

Le conseil municipal, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par M^{me} Touche, receveur,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

décide, à l'unanimité, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7) Affectation du résultat du compte administratif communal 2012

Suite à la présentation du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2012 et au résultat de clôture qui en découle, il ressort un excédent cumulé de fonctionnement de 206 461.75 € et un déficit cumulé d'investissement de 529 701.99 € hors crédits reportés.

Les crédits reportés sont de 77 383.00 € et les recettes reportées de 354 306.00 €. Le compte administratif révèle un résultat total déficitaire de 46 317.24 €. Il y a donc lieu de délibérer sur le montant de l'affectation à l'investissement 2013 à prévoir.

La commission finances propose d'affecter à l'investissement 2013 au compte 1068 la somme de 206 400 € et le solde de 61.75 € au compte 002 de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à l'investissement 2013 au compte 1068 la somme de 206 400 € et le solde de 61.75 € au compte 002 de fonctionnement.

8) Compte administratif budget annexe lotissement des Brosses 2012

Monsieur le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. François Bosment, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, décide de :

1) lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En € TTC	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépense ou déficits	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		450 000.00	219 369.68		219 369.68	450 000.00
Opérations de l'exercice	620 714.42	570 546.17	759 336.54	1 505 117.56	1 380 050.96	2 075 663.73
Totaux	620 714.42	1 020 546.17	978 706.22	1 505 117.56	1 599 420.64	2 525 663.73
Résultat de clôture		399 831.75		526 411.34		926 243.09
Restes à réaliser					0.00	0.00
Totaux cumulés	620 714.42	1 020 546.17	978 706.22	1 505 117.56	1 599 420.64	2 525 663.73
Résultats définitifs		399 831.75		526 411.34		926 243.09

2) constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9) Compte de gestion budget annexe lotissement des Brosses 2012

Le conseil municipal, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par M^{me} Touche, receveur,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

décide, à l'unanimité, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10) Affectation du résultat du compte administratif budget annexe 2012

Suite à la présentation du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2012 et au résultat de clôture qui en découle, il ressort un excédent de fonctionnement de 526 411.34 € et un bénéfice d'investissement de 399 831.75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, et l'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

11) Budget annexe Lotissement des Brosses 2013

Il est proposé au conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2013 dressé par M. François Bosment, maire, après présentation des prévisions budgétaires 2013 et réflexion sur les dépenses d'investissement prioritaires, de voter le budget primitif pour 2013.

Investissement

Dépenses			Recettes		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
1641	Remboursement capital de l'emprunt	450 000.00 €	001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	399 831.75 €
3355	Travaux en cours	41 554.09 €	3355	Travaux en cours	41 554.09 €
3555	Terrains aménagés	41 554.09 €	3555	Terrains aménagés	91 722.34 €
Total dépenses		533 108.18 €	Total recettes		533 108.18 €

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		002	Résultat de fonctionnement reporté (bénéfice)	526 411.34 €
6015	Frais de notaire	1 106.00 €	7015	Vente de 1 lot (HT)	125 311.00 €
605	Travaux	39 232.09 €			
608	Transfert intérêt emprunt et frais accessoires	1 216.00 €			
6611	Intérêts emprunt	1 216.00 €	796	Transferts des intérêts d'emprunt	1 216.00 €
7133	Sortie du stock	41 554.09 €	7133	Variation des en-cours de biens	41 554.09 €
71355	Constatation vente de lots	91 722.34 €	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	41 554.09 €
6522	Reversement au budget communal	560 000.00 €			
Total dépenses		736 046.52 €	Total recettes		736 046.52 €

M. le maire précise que le budget est alourdi du fait des opérations d'ordre budgétaire. Ce qu'il faut retenir est le gain de l'opération, sur la ligne « reversement au budget communal » de 560 000 €.

Dépenses 2011-2013

6015	Achat du terrain	205 000.00 €
6015	Frais de notaire	5 848.00 €
6045	Maîtrise d'ouvrage, étude de sol	19 000.00 €
605	Travaux	203 828.18 €
608-668	Frais financiers, frais de gestion prêt, intérêts	8 811.82 €
Total dépenses 2011-2013		442 488.00 €

Recettes 2011-2013

7015	Vente de 8 lots x 125 311 € HT	1 002 488.00 €
Total recettes 2011-2013		1 002 488.00 €

Bénéfice estimé

560 000.00 €

Programmation des équipements	
Achat local médical	145 000.00 €
Travaux sécurité Olon	80 000.00 €
Participation extension gymnase	70 000.00 €
Participation aménagement centre village	65 000.00 €
Solde disponible pour la salle communale	200 000.00 €

Pour faire ces travaux, un emprunt de cette somme [560 000 €] aurait généré des annuités de 45 000 €. Le fait d'être un acteur public nous permet également de dégager un bénéfice supérieur à un acteur privé. Donc, c'est une belle opération.

Le budget primitif 2013 de fonctionnement est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de 533 108.18 €.

Le budget primitif 2013 d'investissement est proposé pour la somme de 736 046.52 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le budget primitif annexe Lotissement des Brosses 2013 à 533 108.18 € en fonctionnement et à 736 046.52 € en investissement.

12) Taxes communales 2013

Pour finaliser le budget primitif 2013, il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2013.

Pour mémoire, les taux 2012, 2011 et 2010 étaient les suivants :

- taxe d'habitation 14.02 %
- taxe foncier bâti 20.50 %
- taxe foncier non bâti 56.84 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes locales.

13) Budget primitif communal 2013

M. Bosment explique que les finances de la commune sont saines, que les recettes fiscales ont augmentées grâce à de nouvelles constructions (335 000 € prévus en 2013 contre 305 000 € en 2012 à taux constant), que l'opération des Brosses a dégagé un bénéfice de 560 000 €.

M. Tirard-Collet présente le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2013.

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Budgétisé 2012	Réalisé 2012	Proposé 2013	Commentaires
6042	Achat prestation service	65 000.00 €	65 430.61 €	65 000.00 €	
60611	Eau & assainissement	4 000.00 €	2 478.38 €	3 000.00 €	
60612	Energie-électricité	62 000.00 €	56 365.52 €	60 000.00 €	Eco d'énergies
60618	Autres fournitures non stockable	150.00 €	176.35 €	150.00 €	
60621	Combustibles	600.00 €	228.96 €	400.00 €	
60622	Carburants	2 500.00 €	2 173.11 €	2 500.00 €	
60631	Fournitures d'entretien	4 000.00 €	5 133.20 €	4 000.00 €	
60632	F. de petit équipement	4 000.00 €	6 410.74 €	4 000.00 €	
60633	F. de voirie	2 000.00 €	4 139.73 €	2 000.00 €	
60636	Vêtements de travail	600.00 €	1 327.00 €	600.00 €	
6064	Fournitures administratives	9 000.00 €	7 883.56 €	9 000.00 €	
6067	Fournitures scolaires	5 912.00 €	6 672.87 €	6 144.00 €	
6068	Autres matières & fournitures	500.00 €	845.87 €	500.00 €	
6135	Locations mobilières	600.00 €	511.11 €	600.00 €	
61522	Entretien de bâtiments	17 000.00 €	14 135.69 €	17 000.00 €	
61523	Entretien de voies et réseaux	71 000.00 €	66 891.02 €	70 000.00 €	Gros poste
61551	Entretien matériel roulant	2 500.00 €	2 168.81 €	2 500.00 €	

61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000.00 €	1 305.29 €	2 000.00 €	
6156	Maintenance	19 000.00 €	18 899.37 €	19 000.00 €	
616	Primes d'assurances	5 000.00 €	5 444.32 €	5 600.00 €	
6182	Doc. générale et Technique	1 100.00 €	1 831.80 €	2 000.00 €	
6188	Autres frais divers	450.00 €	128.67 €	890.00 €	
6225	Indemn. comptable, régisseurs	800.00 €	471.89 €	920.00 €	
6226	Honoraires	5 000.00 €	6 464.87 €	6 000.00 €	
6227	Frais d'actes, de contentieux	0.00 €	1 688.04 €	2 000.00 €	
6228	Divers	0.00 €	1 870.50 €	2 000.00 €	Article 6218
6231	Annonces et insertions	1 000.00 €	885.57 €	1 000.00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	4 000.00 €	3 574.22 €	4 000.00 €	
6236	Catalogues et imprimés	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
6238	Frais divers de publicité	0.00 €	77.58 €	80.00 €	
6251	Voyages et déplacements	3 800.00 €	2 829.61 €	3 800.00 €	
6261	Frais d'affranchissement	4 300.00 €	3 256.58 €	3 700.00 €	
6262	Frais de télécommunication	6 400.00 €	6 415.77 €	6 500.00 €	
6284	Redevances autres prestations	0.00 €	3 354.08 €	3 500.00 €	
63512	Taxes foncières	3 600.00 €	4 429.81 €	4 500.00 €	
6355	Taxes & impôts sur véhicules	300.00 €	0.00 €	300.00 €	
Ch. 011	Charges à caractère général	309112.00 €	305 900.50 €	315 184.00 €	+ 1.96 %
6218	Autre personnel extérieur	6 000.00 €	2 035.69 €	2 000.00 €	remplac. internes
6331	Versement de transport	2 000.00 €	1 900.94 €	2 000.00 €	
6332	Cotisations au FNAL	250.00 €	222.84 €	260.00 €	
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 500.00 €	4 504.58 €	5 000.00 €	
6338	Autres impôts & taxes	800.00 €	714.58 €	800.00 €	
6411	Personnel titulaire	267 800.00 €	267 728.06 €	285 000.00 €	remplac. internes
6413	Personnel non titulaire	9 300.00 €	9 205.59 €	10 000.00 €	
6417	Rémunération des apprentis	0.00 €	1 425.68 €	1 600.00 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF	52 000.00 €	48 939.85 €	52 000.00 €	
6453	Cotisations caisses retraite	50 000.00 €	50 251.18 €	52 500.00 €	augment. cotis.
6454	Cotisations ASSEDIC	0.00 €	477.92 €	500.00 €	
6455	Cotisations Assurances Personnel	6 700.00 €	7 569.63 €	8 600.00 €	
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	0.00 €	344.00 €	400.00 €	
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	0.00 €	47.88 €	50.00 €	
6458	Cotisations autres organismes	3 500.00 €	3 451.38 €	3 600.00 €	
647	Autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
6475	Médecine du travail	1 002.00 €	1 265.35 €	1 250.00 €	
6488	Autres charges	900.00 €	4 179.77 €	3 500.00 €	
6531	Indemnités élus	57 400.00 €	57 250.23 €	57 400.00 €	
Ch. 012	Charges de personnel	404 752.00 €	404 264.92 €	429 060.00 €	+ 6 %
6533	Cotisations retraite élus	2 050.00 €	2 020.55 €	2 050.00 €	
6535	Formation élus	800.00 €	421.19 €	800.00 €	
65372	Cotisation alloc. fin mandat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
6553	Service d'incendie	37 891.00 €	37 890.91 €	38 301.00 €	
6554	Contribution organ.regroup.	28 500.00 €	25 040.61 €	24 840.00 €	
6558	Autres dépenses obligatoires	630.00 €	606.85 €	643.00 €	
657362	CCAS	6 000.00 €	6 000.00 €	7 000.00 €	
65737	Autres EPL	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	
65738	Autres organismes publics	5 600.00 €	3 980.42 €	7 219.00 €	
6574	Subvention aux associations	12 600.00 €	12 365.00 €	17 600.00 €	+ 5 000 € fête Volvredo 1236
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	155 681.00 €	149 575.76 €	159 853.00 €	+ 2.56 %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	47 565.00 €	47 564.26 €	44 320.00 €	
668	Autres charges financières	300.00 €	0.00 €	280.00 €	
673	Titres annulés (exerc.antér.)	270.00 €	269.37 €	0.00 €	
6811	Dotations amortissements	4 747.00 €	4 746.04 €	7 220.00 €	
22	Dépenses imprévues fonctionnement	6 182.00 €	0.00 €	3 649.00 €	marge de manœuvre
23	Virement section investissement	177 838.00 €	0.00 €	756 000.00 €	dont 560 000 € du lot. Les Brosses
	Total	1 106 237 €	912 320.85 €	1 715 566 €	

Recettes de fonctionnement

Article	Libellé	Budgétisé 2012	Réalisé 2012	Proposé 2013	Commentaires
2	Excédent antérieur reporté Fonc	110.00 €	0.00 €	61.75 €	
6419	Remb. rémunérations de pers.	26 000.00 €	31 063.89 €	26 000.00 €	
70311	Concessions dans les cimetières	1 200.00 €	2 133.41 €	1 200.00 €	
70323	Redev occup domaine public	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	
7066	Redev. services à car. social	30 000.00 €	23 209.68 €	25 000.00 €	
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	61 000.00 €	62 711.55 €	63 000.00 €	
70878	Remb par autres redevables	6 800.00 €	6 451.94 €	6 800.00 €	
Ch. 70	Produits des services	100 700.00 €	94 506.58 €	96 000.00 €	
73111	Taxes foncières et d'habitation	505 200.00 €	511 808.00 €	535 330.00 €	
7321	Attribution de compensation	47 000.00 €	47 076.00 €	47 000.00 €	
7322	Dot. de solidarité communautaire	40 000.00 €	40 341.00 €	40 000.00 €	
7343	Taxe sur les pylones électri.	57 000.00 €	60 040.00 €	60 000.00 €	
7351	Taxe sur l'électricité	18 000.00 €	8 802.31 €	14 838.25 €	
7363	Impôts sur les spectacles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
7381	Taxe add. droits de mutation	40 000.00 €	58 863.00 €	60 000.00 €	
Ch. 73	Impôts et taxes	707 200.00 €	726 930.31 €	757 168.25 %	
7411	Dotation forfaitaire	154 499.00 €	154 499.00 €	150 400.00 €	
74121	Dot Solidarité rurale	20 000.00 €	19 528.00 €	19 000.00 €	
74127	Dot nationale de péréquation	25 000.00 €	25 009.00 €	25 000.00 €	
746	DGD	136.00 €	305.00 €	136.00 €	
7478	Autres organismes	1 000.00 €	1 041.83 €	1 000.00 €	
74832	Attributions du FDTP	40 000.00 €	36 536.00 €	36 000.00 €	
74833	Etat - Compensation CET	1 400.00 €	1 162.00 €	1 100.00 €	
74834	Etat/compens.taxe fonc.	6 000.00 €	5 778.00 €	6 000.00 €	
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	5 000.00 €	5 933.00 €	6 000.00 €	
7485	Dotat° pour les titres sécurisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
7488	Autres attribut° et participat°	2 492.00 €	1 899.97 €	2 000.00 €	
Ch. 74	Dotations et participations	255 527.00 €	251 691.80 €	246 636.00 €	
752	Revenus des immeubles	15 000.00 €	12 804.84 €	28 000.00 €	
7551	Excédent des budgets annexes			560 000.00 €	Lot Brosses
758	Prod. divers de gest° courante	1 500.00 €	1 403.06 €	1 500.00 €	
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	16 500.00 €	14 207.90 €	589 500.00 €	
768	Autres produits financiers	0.00 €	4.59 €	0.00 €	
7711	Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
7713	Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
773	Mandats annulés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
774	Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
775	Produits des cessions d'immob.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
776	Dif. réal. reprise au résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
777	Subv. transférées au résultat	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
778	Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
7788	Produits exceptionnels divers	0.00 €	67.44 €	0.00 €	
Ch. 77	Produits exceptionnels	200.00 €	267.44 €	200.00 €	
	Total recettes de fonctionnement	1 106 237 €	1 118 672 €	1 715 566 €	

Dépenses d'investissement

Article	Intitulé	BP 2013	commentaires
202	Documents d'urbanisme : PLU 2300 €	28 900.00 €	(1)
2183	Matériel informatique	209.00 €	(1)

2184/21316	Colombarium : 5800 €	6 075.00 €	(1)
2188	Immo incorporelles : destratificateur gymnase 2575 €, grille cabinet esthétique 3519 €	6 174.00 €	(1)
2313	Eglise/bâtiments publics : ascenseur mairie 2787 €, disjoncteur 680 €, limiteur de pression gymnase 4414 €, ventilateur cure 808 €, rampe accès église 490 €	12 422.00 €	(1)
2315	Voiries publiques : éclairage stade 4770 €, enfouissement électrique 16 346 €	23 603.00 €	(1)
	Crédits reportés	77 383.00 €	
1641	Remboursement capital emprunt	81 307.00 €	
2188	Défibrillateur	3 100.00 €	(1)
205	Site internet	8 135.00 €	(1)
2315	Eaux pluviales route du Sabot	11 263.00 €	(1)
2315	Eaux pluviales route du Moulin	4 762.00 €	(1)
2315	Rehaussement berge	9 723.00 €	(1)
2315	Pont du Petit Bon Dieu	38 000.00 €	(2)
2315	Travaux sur l'Olon	71 389.00 €	
2315	Onduleur feux tricolores	3 325.00 €	
2315	Eclairage public - éco d'énergie	2 300.00 €	
205	Progiciels e-Magnus	6 152.00 €	(3)
205	Office 2010 pro (2 licences)	450.00 €	
2168	Reliure registres délibérations	1 400.00 €	
2183	Ordinateur directrice école + vidéoprojecteur	1 600.00 €	
2183	2 ordinateurs au service administratif	2 160.00 €	
2183	Numérisation état civil 1903-2004	1 980.00 €	
2183	Numérisation réseaux enterrés	1 000.00 €	
2183	Panneau d'information lumineux	11 000.00 €	(4)
2183	Serveur mairie	4 200.00 €	(3)
2183	Appareil photo	500.00 €	
2184	Investissement associatif : marabout	3 000.00 €	
2188	Services techniques : groupe électrogène 1024 €, taille sur perche 784 € (1808 €)	2 000.00 €	
2188	Saleuse	6 800.00 €	(5)
2313	Aménagement intérieur cabinet esthétique	3 600.00 €	(6)
2313	Volets mairie	1 120.00 €	(7)
2313	Mezzanine local gymnase	1 505.00 €	(8)
2313	Sas d'entrée du gymnase	11 100.00 €	(9)
2313	Local technique chaînage béton	8 508.00 €	(10)
2313	Stores écoles (classe du haut)	3 400.00 €	(11)
2313	Salle des familles	200 000.00 €	(12)
2315	Aménagement jardin du souvenir	2 300.00 €	(13)
2315	Réfection jeu de boules	13 000.00 €	(14)
2315	Signalisation	3 706.00 €	(15)
2315	Canalisation route de Rives	19 500.00 €	(16)
2315	Voiries (sécurité routière)	25 000.00 €	(17)
	Nouveaux investissements	568 285.00 €	
	Crédits reportés	77 383.00 €	
	Investissements 2013	645 668.00 €	
001	Déficit investissement 2012	529 702.00 €	
	Dépenses investissement 2013	1 175 370.00 €	

Recettes d'investissement

Article	Intitulé	BP 2013	Commentaires
1641	Emprunt	0.00 €	(18)

1323	Dotation territoriale PLU	7 800.00 €	
13251	FC PDU CAPV / centre village 2012	58 000.00 €	
1316	Subvention Sedi	6 000.00 €	
	Recettes reportées	71 800.00 €	
021	Financement fonctionnement 2013	756 000.00 €	Dont Lot. Brosses
10222	FCTVA 2013	83 800.00 €	
10223	TLE 2013	36 800.00 €	
1068	Affectation résultat CA 2012	206 400.00 €	
1316	Subvention Sedi (subvention doublée)	6 000.00 €	
1323	Subvention CG38 / Pont du Petit Bon Dieu	5 700.00 €	
1325	Fonds de concours CAPV / cabinet esthétique	1 650.00 €	
2802	Dotations aux amortissements	7 220.00 €	
	Recettes nouvelles 2013	1 103 570.00 €	
	Recettes reportées	71 800.00 €	
	Recettes 2013	1 175 370.00 €	

- (1) Fait ou engagé
- (2) Pont du Petit Bon Dieu : estimation de M. Boizard, DDT pour la réfection des pieds du pont
- (3) Progiciel e-Magnus : dans le cadre de la dématérialisation généralisée des documents à transmettre aux services de l'Etat notamment, nous devons migrer de la gamme WMagnus qui avait été développée il y a 20 ans vers e-Magnus. Un serveur informatique est nécessaire en lieu et place du poste qui fait office de serveur, pour des questions de sécurisation des données et de stockage des bases e-Magnus. L'acquisition d'un logiciel de réservation des services périscolaires en ligne par les parents est reportée en raison du coût et de la complexité du produit au regard des faibles besoins de la commune et de l'évolution probable des services périscolaires suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires.
- (4) Panneau d'information lumineux : 1 voix contre (M^{me} Charvet-Tasset), une abstention (M^{me} Hirrien) pour cause de concurrence avec le site internet.
- (5) Saleuse : en remplacement du semoir vieillissant et moins performant
- (6) Aménagement intérieur du cabinet d'esthétique : montage d'une cloison, installation de sanitaires et d'une VMC afin de rendre indépendants les deux locaux.
- (7) Volets mairie : 5 volets du rez-de-chaussée à repeindre
- (8) Mezzanine gymnase : M. Junet avait fait remarquer que le volume dans le local de rangement du gymnase n'était pas rentabilisé. Les tables actuellement stockées à l'étage des ateliers municipaux sur la RD pourraient être rapatriées ici. Ce devis correspond à la fourniture du matériel. Les services techniques assureront la pose à l'hiver.
- (9) Sas d'entrée du gymnase : afin d'éviter les courants d'air. A voir avec les associations de quel côté placer l'entrée.
- (10) Chaînage béton du local technique : l'an passé la charpente avait été remplacée mais les budgets n'étaient pas suffisants pour refaire le chaînage.
- (11) Stores extérieurs au premier étage de l'école : la chaleur l'été est insupportable dans les salles du haut.
- (12) Salle des familles : le projet consistant en l'extension du restaurant scolaire pour accueillir les fêtes privées des Voureysiens recueille 1 voix contre (M^{me} Charvet-Tasset), 3 abstentions (M^{me} Marcinkowski, M^{me} Roels, M. Roybon) et 11 voix pour. Très fortement opposée au projet, M^{me} Charvet-Tasset, trouve déplacé et hors réalité en temps de crise de dépenser 200 000 € dans une salle « pour faire la fête » et estime qu'il y aurait certainement un meilleur emploi à cet argent ou qu'il pourrait financer d'éventuelles dépenses obligatoires futures. Dans cette optique, M. Roybon ajoute qu'aucun

financement des travaux de voirie induits par les opérations d'aménagement programmé (OAP) n'a été prévu. Sur ce point le maire et l'adjoint aux finances lui rappellent que ces travaux seront financés par la taxe d'aménagement dont le principe est précisément d'adapter le taux aux besoins créés.

Les défenseurs du projet mettent en avant l'importance de matérialiser dès ce mandat l'affectation du solde du bénéfice dégagé par l'opération des Brosses par un investissement utile. Lors d'une réunion de décembre 2010, en « conseil privé », les élus avaient voté pour prioriser une trentaine de projets et la salle des familles proposée par la commission animation était apparue en deuxième position après l'aménagement sécurité en centre village. Le besoin est réel : personne ne peut accueillir plus de 40 personnes à domicile et le gymnase est inaccessible aux particuliers car pris d'assaut par les associations et les manifestations ouvertes au public. A Renage ou à Cras par exemple, la salle des familles fonctionne très bien. Par ailleurs, partir sur un bâtiment existant revêt le triple avantage de faire des économies considérables par rapport à la construction d'un bâtiment ex-nihilo, de rénover le restaurant scolaire qui révèle des défauts de conception et de valoriser un équipement sous-utilisé.

- (13) Jardin du souvenir : mise aux normes.
- (14) Jeu de boules : grattage et remise d'une couche de gravier.
- (15) Signalisation : suite aux remarques exprimées après les travaux et celles de la commission sécurité qui se réunira prochainement.
- (16) Canalisation de la source route de Rives : 350 m de canalisation à refaire pour éviter que l'eau ne coule sur la route.
- (17) Voiries et sécurité routière : par exemple, le rétrécissement de la chaussée et la mauvaise visibilité rendent le carrefour de la route du Sabot dangereux. La commune va acquérir le bout de terrain et refaire l'enrobé pour élargir la chaussée.
- (18) Emprunt : l'emprunt prévu en 2012 n'est pas reporté puisque la trésorerie a été abondée comme prévu avec le lotissement des Brosses.

M^{me} Hirrien constate l'absence d'un projet d'entretien du patrimoine historique cette année, M. Fornoni répond que la rénovation du Pont du Petit Bon Dieu en est un.

M. Roybon déplore qu'aucun travaux ne soit prévu pour la réfection de la toiture de la cure qui elle aussi est un élément patrimonial que la commune doit entretenir. M. le maire répond que tout dans ce bâtiment doit être refait, ce qui nécessitera l'intervention d'un bailleur social dans le cadre d'un projet global.

Il est proposé au conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2013 dressé par M. François Bosment, maire, après présentation des prévisions budgétaires 2013 et réflexion sur les dépenses d'investissement prioritaires, de voter le budget primitif pour l'exercice 2013.

Le budget primitif 2013 de fonctionnement est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de 1 715 566 €.

Le budget primitif 2013 d'investissement est proposé pour la somme de 1 175 370 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 de fonctionnement pour la somme de 1 715 566 € et d'investissement pour la somme de 1 175 370 €.

Informations

1) Voiron et Grenoble associés (VEGA)

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et Grenoble Alpes Métropole ont créé un syndicat mixte, Voiron et Grenoble associés, qui est une nouvelle maîtrise d'ouvrage intercommunautaire autour de trois axes :

- le développement économique
- les équipements sportifs
- l'aménagement environnemental

Une réunion publique autour de de dossier et de tous les grands enjeux du Pays Voironnais sera organisée par son Président le 23 mai à 20h en salle du conseil municipal.

2) Protection des terres agricoles et naturelles (PAEN)

Le PAEN concerne la Cluse de Voreppe et va permettre des actions précises de réservation des zones d'agriculture. Un point d'information a été fait au conseil municipal du 14 novembre 2012. Une deuxième réunion de pilotage avec le Conseil général et le Pays Voironnais a eu lieu le 19 mars sur le périmètre du PAEN. Une réunion avec les agriculteurs de la commune organisée le 29 mars a montré qu'ils étaient globalement favorables au projet et volontaires pour inclure dans le périmètre des terrains au sud de la voie ferrée, que la mairie avait exclues afin de conserver un minimum de souplesse par rapport à un dispositif contraignant et dont il ne sera plus possible de sortir. En revanche les parties urbanisées de Claix et du Champ de la Dame en sont sorties.

A l'unanimité le conseil municipal émet un vote de principe sur le périmètre présenté.

3) Réseau de transport d'électricité (RTE)

Une ligne nouvelle enterrée de 63000 volts reliera Moirans à Vinay. Le maire diffuse une carte matérialisant les différents scénarii de travaux et le projet retenu par RTE. Pour la commune de Vourey elle passera sous la route de la plaine.

Ces travaux font l'objet d'une Déclaration d'utilité publique, DUP, et une enquête publique aura lieu d'ici un mois environ.

4) Commissions municipales

Commission sécurité : le 9 avril à 18h30

Commission CCAS : le 22 mars vote du budget du CCAS et le 16 avril vote du compte administratif du FLPA

Le conseil municipal s'est achevé à 22h35.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 15 mai (le 8 mai étant férié).